

**M. Raphaël SCHELLENBERGER**  
Député du Haut-Rhin

**Mme Jacqueline GOURAULT**  
Ministre de la Cohésion des territoires et  
des Relations avec les collectivités territoriales  
Hôtel de Castries  
72 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 8 juillet 2020

Références : RS/LE

*Chère* Madame la Ministre,

La bonne application de la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace repose, comme vous le savez, sur la publication d'une série d'ordonnances et de décrets par le gouvernement.

La réussite de la future collectivité dépend de ces éléments. Les quelques mois qui nous séparent encore de l'échéance décisive du 1<sup>er</sup> janvier 2021 doivent permettre une préparation efficace, posant les fondements du bon fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace, au service des habitants de notre territoire.

Aussi, en qualité de co-rapporteur d'application pour la commission des Lois de l'Assemblée nationale et près d'un an après l'adoption de ce texte au Parlement, je me permets de solliciter une rencontre avec vous afin de pouvoir échanger sur l'état des travaux de votre Ministère quant aux dispositions portant application de la loi du 2 août 2019.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.

*Connaissant votre engagement dans ce projet,*

**Raphaël SCHELLENBERGER**

